



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2024

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 septembre 2024 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et greffier-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2024-09-205

OBJET : Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 25 septembre 2024 soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-206

OBJET : Période de questions

Une citoyenne assiste à l'assemblée
➤ Madame Jasmine Lail, citoyenne de la Ville de Rosemère

Madame Lail remercie les efforts de la MRC de Thérèse-De Blainville auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD). Elle souhaite que la MRC s'adresse au ministère des Finances du Québec (MFQ) afin d'obtenir la subvention annoncée pour aider à l'achat des terrains de golf sur le territoire.

Le Préfet a répondu par ceci :

- La MRC ne peut fournir des informations au sujet du Golf vu le contexte actuel.
- Le conseil prend acte et connaissance de l'intervention de la citoyenne.

2024-09-207

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2024
6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : N° 1418-188-1
 - ii. Ville de Boisbriand : N° RV-1440-008, N° RV-1441-089, N° RV-1444-015, N° RV-1447-027, N° RV-1447-029, N° RV-1447-030 et N° RV-1447-031
 - iii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 1046-3 et N° 1067
 - 6.2. **Résolution** – Mise sur pied des Comités de révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
7. Développement économique de la MRC
 - 7.1. **Résolution** – Octroi de subventions – Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) – 2024
 - 7.2. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 30 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité – Centre Gabriel Fugère – Sainte-Anne-des-Plaines
8. Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)
 - 8.1. **Résolution** – Octroi de mandat de gré à gré – Histoire et Archives Laurentides – Patrimoine généalogique – Volet 2 – Traitement de fonds d'archives de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles (SHGMI)
 - 8.2. **Résolution** – Octroi de mandat de gré à gré – Petit Théâtre du Nord – Théâtre sur l'histoire de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - 8.3. **Dépôt** – Table Action Culture ad hoc (TAC) – Dépôt du compte-rendu du 6 juin 2024
 - 8.4. **Dépôt** – Table Action Patrimoine ad hoc (TAP) – Dépôt du compte-rendu du 6 juin 2024
9. Gestion administrative, financière et du personnel
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 25 septembre 2024
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 29 août au 25 septembre 2024
 - 9.3. **Résolution** – Octroi de mandat de services à Groupe DGA Inc. - Pour la livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025
 - 9.4. **Résolution** – Projet FABLAB du Collège Lionel-Groulx – Engagement financier de la MRC de Thérèse-De Blainville via le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (V1 FRR)
 - 9.5. **Résolution** – Budget ad hoc relativement au mandat octroyé à AUCOIN Stratégie & Communication pour la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques pour la couronne Nord dans les dossiers du transport collectif au niveau de la couronne Nord – Ratification et adoption
10. Gouvernance - MRC
11. Demande d'appui
12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-208

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2024



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 août 2024, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-209

**OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de
Blainville, de Boisbriand et de Sainte-Anne-des-Plaines**

ATTENDU QUE les Villes de Blainville, de Boisbriand et de Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Ville de Blainville : N° 1418-188-1, Ville de Boisbriand : N° RV-1440-008, N° RV-1441-089, N° RV-1444-015, N° RV-1447-027, N° RV-1447-029, N° RV-1447-030 et N° RV-1447-031 et Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 1046-3 et N° 1067;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

**Blainville
1418-188-1**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N°1418 sur le zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** les limites de la zone résidentielle H-133;
- **Abroger** le tableau des spécifications des zones C-153 et C-352.

**Boisbriand
N° RV-1440-008**

Plan d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1440 sur le Plan d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **Modifier** le tableau « Sites et immeubles d'intérêt patrimonial » pour supprimer certaines adresses.

**Boisbriand
N° RV-1441-089**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1441 sur le zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** les dispositions concernant les habitations accessoires;
- **Modifier** les grilles de spécifications applicables aux zones résidentielles R-2 209-1, R-2-210-1 et R-2 233-1 pour remplacer ou supprimer certaines notes particulières et notes de bas de page.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Boisbriand
N° RV-1444-015

Permis et certificats : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1444 sur les permis et certificats et ses amendements afin de :

- **Ajouter** des dispositions en lien avec les unités d'habitations accessoires.

Boisbriand
N° RV-1447-027

PIIA : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements afin de :

- **Insérer** la section III « Dispositions applicables aux unités d'habitations accessoires ». Cette section porte particulièrement sur : l'implantation et l'architecture des bâtiments, l'aménagement paysager et les espaces de stationnement.

Boisbriand
N° RV-1447-029

PIIA : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements afin de :

- **Remplacer** le tableau portant sur les bâtiments d'intérêt patrimonial.

Boisbriand
N° RV-1447-030

PIIA : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements afin de :

- **Établir** certaines dispositions particulières à la zone résidentielle R-3 483.

Boisbriand
N° RV-1447-031

PIIA : Règlement modifiant le Règlement N° RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements afin de :

- **Ajouter** un paragraphe sur le plan de gestion de la neige;
- **Modifier** diverses dispositions pour corriger certaines coquilles et mise en page du règlement.

Sainte-Anne-des-Plaines
N° 1046-3

PIIA : Règlement modifiant le Règlement N° 1046 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et ses amendements afin de :

- **Ajouter** des critères d'évaluation relatifs à l'aménagement de terrains dans le secteur industriel.

Sainte-Anne-des-Plaines
N° 1067

PPCMOI : sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

➤ **Abroger et remplacer** le Règlement N° 903-1 sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui a pour but de permettre la réalisation de travaux qui dérogent aux règlements d'urbanisme. Le Règlement, s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, plus précisément le règlement prévoit :

- **Des dispositions pour que :**

- L'occupation projetée par le projet particulier soit compatible avec le milieu d'insertion;
- En milieu agricole, le projet démontre qu'il tient compte des impacts sur le territoire et les activités agricoles et que la ville soit convaincue que le projet pourrait recevoir ultimement une acceptation de la CPATQ;
 - L'encadrement des nuisances à la suite du remplacement d'un usage dérogatoire est considéré comme critère.
- Le projet intègre des mesures pour faciliter la transition vers une densité plus importante dans le cas des projets visant à autoriser des densités résidentielles plus importantes que celles observées dans le milieu existant.

- **Des dispositions concernant :**

- La conservation ou la mise en valeur des composantes architecturales d'intérêts pour les bâtiments présentant un intérêt patrimonial;
- Des critères d'évaluation portant sur : le développement durable, l'implantation et la volumétrie des constructions, l'accessibilité universelle, l'aménagement des espaces extérieurs, la réduction des îlots de chaleur, la considération des milieux naturels et les composantes environnementales, la considération des risques sur la santé publique, la capacité des réseaux d'aqueduc et d'égout et la diversité et l'abordabilité de l'offre de logement;
- L'administration, l'admissibilité du règlement ainsi que les procédures pour la demande.

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Blainville, de Boisbriand et de Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté, soit les règlements : Ville de Blainville : N° 1418-188-1, Ville de Boisbriand : N° RV-1440-008, N° RV-1441-089, N° RV-1444-015, N° RV-1447-027, N° RV-1447-029, N° RV-1447-030 et N° RV-1447-031 et Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : N° 1046-3 et N° 1067 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-210

OBJET: Mise sur pied des Comités de révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

ATTENDU QU'en mai 2024 le gouvernement du Québec a publié les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*. Ces dernières entreront en vigueur en décembre 2024;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est en processus de révision de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMADR);

ATTENDU QU'en date du 28 juin 2024, la MRC a reçu par lettre de la Ministre des Affaires municipales (MAM) informant qu'au moment où le PMADR de la CMM entrera en vigueur, une demande de révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC sera transmise conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour assurer sa conformité aux nouvelles OGAT;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville a, par la résolution N° 2024-06-140, effectué une demande de soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le processus de la révision du SAD de la MRC afin de répondre aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière a été conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une période de 3 ans;

ATTENDU QUE le processus de la révision du SAD demandera différentes ressources pour son élaboration;

ATTENDU QU'il est opportun de mettre sur pied un comité de pilotage de la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SADR);

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC mette sur pied des comités de révision du SAD selon le *modus operandi* suivant :

Comité de direction du processus de révision du SAD

➤ **Nombre de rencontres** : 2-3 par année et selon le besoin



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

➤ Composition :

- Les membres du conseil de la MRC
- Les directions générales des villes et de la MRC
- Les directions des services d'urbanisme des villes de la MRC
- La direction de l'aménagement et de l'environnement de la MRC

Comité technique du processus de révision du SAD

➤ Nombre de rencontres : 4-6 par année et selon le besoin

➤ Composition :

- Un membre du conseil de la MRC qui présidera les rencontres, soit madame Julie Boivin
- Le directeur général de la MRC
- Les directions des services d'urbanisme des villes de la MRC
- La direction de l'aménagement et de l'environnement de la MRC
- Des invités ponctuels selon le thème à traiter

QUE lesdits comités du processus de révision du SAD sont assujettis au Règlement N° 18-02;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-211

OBJET: Octroi de subventions – Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) - 2024

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

NONOBTANT l'article 3.6 alinéa 1 de la Politique de développement local et territorial 2020-2021 à 2024-2025 de la MRC de Thérèse-De Blainville reproduit ci-après pour les fins de la résolution :

Toutes dépenses effectuées pour soutenir un projet dans le domaine du commerce de détail ou de la restauration sont exclues, sauf pour offrir un service de proximité aux communautés mal desservies;

ATTENDU la demande des firmes nommées ci-après dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE) :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Boucherie Grillades Atlasia	STE-FDE/2024-32	5 000 \$
CAD 3D CAM	BBD-FDE/2024-33	5 000 \$
Flowerchild Soins du corps Inc.	BBD-FDE/2024-34	5 000 \$
Les Thés Frais & Boba inc.	BLV-FDE/2024-35	5 000 \$
TOTAL		20 000 \$

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise l'octroi des subventions aux firmes suivantes dans le cadre du FDE pour l'année 2024 :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Boucherie Grillades Atlasia	STE-FDE/2024-32	5 000 \$
CAD 3D CAM	BBD-FDE/2024-33	5 000 \$
Flowerchild Soins du corps Inc.	BBD-FDE/2024-34	5 000 \$
Les Thés Frais & Boba inc.	BLV-FDE/2024-35	5 000 \$
TOTAL		20 000 \$

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer pour et au nom de la MRC les documents pertinents à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-212

OBJET: Octroi d'une subvention de 30 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité – Centre Gabriel Fugère – Sainte-Anne-des-Plaines

ATTENDU les objectifs du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) ainsi que les priorités d'interventions 2024/2025 de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la future mission du Centre Gabriel Fugère dont le siège social sera localisé dans la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ATTENDU QUE le dudit projet s'inscrit dans uné perceptive de développement social innovant;

ATTENDU la disponibilité des budgets en 2024 à même le Fonds de partenariat en innovation technologique (FPIT) et le Fonds de démarrage d'entreprise (FDE);

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale d'octroyer une subvention de 30 000 \$ au Centre Gabriel Fugère afin qu'il puisse réaliser une étude de faisable par une firme de consultants spécialisés;

QUE ladite somme provienne respectivement du FPIT (20 000 \$) et du FDE (10 000 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-213

OBJET: Octroi de mandat de gré à gré – Histoire et Archives Laurentides – Patrimoine généalogique – Volet 2 – Traitement de fonds d'archives à la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles (SHGMI)

ATTENDU les besoins exprimés par la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles (SHGMI) à la MRC de Thérèse-De Blainville en matière de traitement de ses fonds d'archives;

ATTENDU la recommandation de la Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc, le 30 octobre 2023, de réaliser le traitement de fonds d'archives de la SHGMI (au sein du projet de mise en valeur du patrimoine généalogique de la MRC) et de mandater un service d'archives agréé à cette fin;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2024 de la MRC, le 22 novembre 2023, qui réserve 25 000 \$ en 2024 pour le projet de mise en valeur du patrimoine généalogique de la MRC;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la fin de l'entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides entre le MAMH, les MRC de la région des Laurentides et deux sociétés d'histoire dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), le 31 décembre 2024;

ATTENDU l'invitation transmise par la MRC de Thérèse-De Blainville à Histoire et Archives Laurentides pour lui soumettre une offre de services pour réaliser le traitement de fonds d'archives de la SHGMI en 2024, le 22 juillet 2024;

ATTENDU la réception de l'offre de services d'Histoire et Archives Laurentides au montant de 7 020 \$, le 3 septembre 2024;

ATTENDU la recommandation de la TAP ad hoc de mandater Histoire et Archives Laurentides pour réaliser le traitement de fonds d'archives de la SHGMI en 2024, sur la base de l'offre de services au montant de 7 020 \$ reçue le 3 septembre 2024;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'entente du volet 2 du Fonds régions et ruralité entre la MRC et le MAMH;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à mandater Histoire et Archives Laurentides pour réaliser le traitement de fonds d'archives de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles en 2024, sur la base de l'offre de services au montant de 7 020 \$ reçu le 3 septembre 2024;

QUE la présente résolution soit transmise à Histoire et Archives Laurentides et à la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-214

OBJET: Octroi de mandat de gré à gré – Petit Théâtre du Nord – Théâtre sur l'histoire de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU l'adoption de la résolution N° 2023-09-177, le 27 septembre 2023, pour déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) pour conclure une entente de développement culturel (EDC) 2024;

ATTENDU la réception de propositions budgétaires pour le projet de vidéos 360, beaucoup plus élevées que le budget prévu, en novembre 2023;

ATTENDU l'annonce de la contribution financière de 15 000 \$ du MCCQ pour l'EDC 2024 de la MRC, le 7 février 2024 et la réception dudit montant;

ATTENDU la recommandation de la TAC ad hoc pour remplacer la phase 2 du projet de vidéos 360 par le projet de théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC et d'y réaffecter le budget prévu (30 000 \$), le 6 juin 2024;

ATTENDU la recommandation de la TAC ad hoc, le 6 juin 2024, des budgets et projets à proposer au MCCQ pour une EDC 2025-2027, incluant notamment la phase 2 du projet de théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU l'autorisation du MCCQ de remplacer la phase 2 du projet de vidéos 360 par le projet de théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC, le 13 juin 2024;

ATTENDU l'adoption de la résolution N° 2024-06-133, le 26 juin 2024, avisant le MCCQ de l'intention de la MRC de déposer une demande d'aide financière pour conclure une EDC 2025-2027, incluant notamment la phase 2 du projet de théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC;

ATTENDU la réception de l'offre de services du Petit Théâtre du Nord (PTDN), le 12 septembre 2024, dont le tarif proposé est de 61 246,03 \$ (taxes incluses), soit légèrement supérieur au budget prévu (60 000 \$);

ATTENDU la recommandation de la TAC ad hoc, en septembre 2024, de mandater le PTDN pour réaliser le projet de théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC, sur la base de son offre de services du 12 septembre 2024.

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à mandater le Petit Théâtre du Nord pour réaliser le projet de théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC, sur la base de son offre de services au montant de 61 246,03 \$ (taxes incluses) reçue le 12 septembre 2024;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de la MRC à procéder par la signature de deux contrats distincts, soit un pour chaque phase du projet, en respect des moments de confirmation des deux montants de 30 000 \$ prévus pour réaliser le projet;

QUE le mode de versement des sommes prévues sera comme suit :

- 30 % à la signature de l'entente et à l'adoption de la résolution;
- 30 % à mi-mandat;
- 40 % à la livraison du service.

QUE la présente résolution soit transmise au Petit Théâtre du Nord et au MCCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-215

OBJET: Table Action Culture ad hoc (TAC) – Dépôt du compte-rendu du 6 juin 2024

Le compte-rendu de la rencontre du 6 juin 2024 de la Table Action Culture ad hoc (TAC) est déposé aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-216

OBJET: Table Action Patrimoine ad hoc (TAP) – Dépôt du compte-rendu du 6 juin 2024



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Le compte-rendu de la rencontre du 6 juin 2024 de la Table Action Patrimoine ad hoc (TAP) est déposé aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-217

OBJET: Liste de la correspondance au 25 septembre 2024

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 25 septembre 2024 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-09-218

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 29 août au 25 septembre 2024

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer au montant de 296 251,35 \$, pour la période du 29 août au 25 septembre 2024 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-219

OBJET: Octroi de mandat de services à Groupe DGA Inc. – Pour la livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025

ATTENDU l'entente conclue par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les MRC afin que ces dernières administrent les programmes de la SHQ dont le principal programme pour le territoire de la MRC est le Programme d'adaptation domiciliaire (PAD);

ATTENDU QUE la firme Groupe DGA Inc. manifeste l'intérêt de livrer à nouveau les services de la SHQ dans le territoire de la MRC comme indiqué dans l'offre de services;

ATTENDU QUE les tarifs pour la livraison des services de la SHQ sont déterminés par cette dernière et que le rôle de la MRC consiste à administrer ledit programme (admissibilité des demandes, conformité des actions livrées, émission des chèques, reddition de comptes annuelle à la SHQ);

ATTENDU le Règlement N° 22-02 relativement à la gestion contractuelle de la MRC;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la direction générale d'octroyer le mandat de livraison des services de la SHQ à la firme Groupe DGA Inc. qui se fera désormais sous la supervision de monsieur Xavier Pharand, inspecteur accrédité par la SHQ (N° 1191), et ce, du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation
2024-09-220

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Projet FABLAB du Collège Lionel-Groulx – Engagement financier de
la MRC de Thérèse-De Blainville via le Volet 1 du Fonds régions et
ruralité (V1 FRR)

ATTENDU QUE le Collège Lionel-Groulx travaille actuellement sur un projet FABLAB visant à créer un espace dédié à l'innovation et à la création numérique à même ses installations sur divers sujets comme la Création numérique IA et textile, l'Impression et modélisation 3D, la Réalité virtuelle et réalité augmentée, l'Électronique et programmation machine ainsi que le Découpage et usinage assisté (CNC);

ATTENDU QUE ledit projet permettra de renforcer les compétences techniques et d'encourager l'innovation sur l'ensemble de la communauté des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite soutenir des initiatives favorisant le développement technologique et éducatif au cœur de son territoire;

ATTENDU QUE ledit projet nécessite un soutien financier pour assurer sa mise en œuvre efficace et durable ainsi qu'il concorde avec les objectifs du Volet 1 du Fonds régions et ruralité (V1 FRR);

ATTENDU QUE le financement de la MRC au projet est soutenu par le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (V1 FRR);

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
 Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Christine Beaudette
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville engage un montant de 75 000 \$ à même le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (2024/2025) afin de financer le projet FABLAB du Collège Lionel-Groulx;

QUE ledit conseil autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de signer tout document requis et pertinent à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-221

OBJET: Budget ad hoc relativement au mandat octroyé à AUCOIN Stratégie &
Communication pour la mise en œuvre d'une stratégie de relations
publiques pour la couronne Nord dans le dossier du transport
collectif au niveau de la couronne Nord – Ratification et adoption

ATTENDU QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 12 juin 2024, a donné son accord relativement à l'octroi d'un mandat de gré à gré à la firme AUCOIN Stratégie & Communication afin d'accompagner les mairesses et maires de la couronne Nord dans l'élaboration d'une stratégie de relations publiques dans le dossier du transport collectif et de prévoir un montant maximal de 30 000 \$, avant toutes taxes, pour ledit mandat et que le coût de ce mandat soit partagé entre les cinq MRC de la couronne nord selon les modalités prévues à l'Entente intermunicipale concernant la TPÉCN;

ATTENDU QUE conformément à son mandat, la firme AUCOIN Stratégie & Communication a présenté le 15 août 2024, lors d'une séance extraordinaire de la TPÉCN, une stratégie de déploiement d'une campagne de relations publiques visant à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

interpeller le gouvernement du Québec sur les enjeux de financement, de gouvernance et d'offre de transport en commun pour la couronne Nord;

ATTENDU QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord souhaite mandater la firme AUCOIN Stratégie & Communication pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques dans le cadre du concept consensuel : « l'agenda de mobilité durable au niveau de la couronne Nord »;

ATTENDU l'offre de service de la firme AUCOIN Stratégie & Communication datée du 28 août pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques;

ATTENDU QU'un budget ad hoc devra être adopté par chacun des Conseils des MRC parties prenantes de l'Entente inter MRC concernant la TPÉCN relativement aux honoraires et dépenses dudit mandat pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques;

ATTENDU QUE la quote-part de la MRC de Thérèse-De Blainville représente 20 339 \$ sur un budget total ad-hoc de 85 000 \$ avant taxes, soit 23,93%;

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville donne (par ratification et adoption) son accord à la TPÉCN pour mandater la firme AUCOIN Stratégie & Communication concernant la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques pour la couronne Nord dans les dossiers du transport collectif;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général de prévoir un budget ad hoc de 20 339 \$ d'ici au 31 décembre 2024;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prévoit un montant jusqu'à 50 000 \$ en 2025 pour la poursuite de mise en œuvre de la stratégie de relations publiques pour la couronne Nord dans les dossiers du transport collectif et sous l'appellation de l'Agenda de Mobilité Durable de la Couronne Nord (AMDCN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-222

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 15 h 50 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram,
Préfet

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier

25 septembre 2024



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

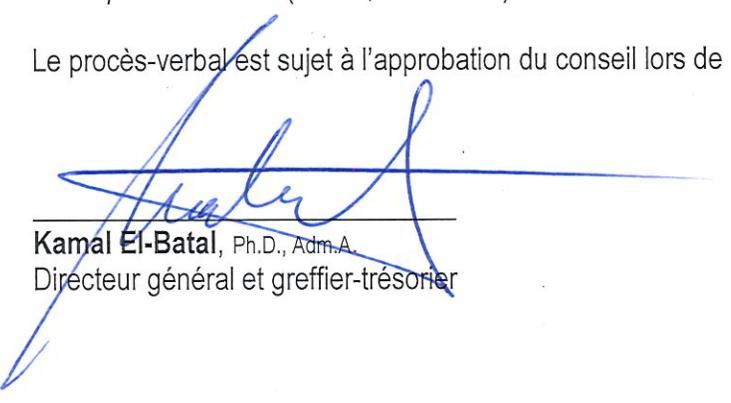
N° de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2024-09-205 à N° 2024-09-222 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 septembre 2024.

Émis le 25 septembre 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier